

Actualité européenne

« Spécial migration en hommage à Alain MALÉGARIE »

N° 2021/05/121 du 6 décembre – 5 €

Le devoir d'informer



Les propos contenus dans cette lettre n'engagent que leurs auteurs

Les partenaires de la lettre européenne



Union of European Federalists
Union des Fédéralistes Européens
Union der Europäischen Föderalisten

La lettre d'actualité européenne est une publication de la revue Carnet d'Europe

La lettre d'actualité européenne est une publication de Carnet d'Europe, revue créée en 2008 par Alain REGUILLON. Elle fait partie des collections de Presse fédéraliste depuis 2017 ; elle est soutenue et diffusée par la Maison des Européens Lyon, par l'Union européenne des fédéralistes Auvergne-Rhône- Alpes, par les Jeunes Européens Lyon et, par l'Union régionale des Acteurs locaux de l'Europe Auvergne-Rhône-Alpes (URALE).

Fondateur, directeur de la publication

Alain REGUILLON

Rédacteur en chef

Alain MALEGARIE

Editeur

Presse fédéraliste, C/o Maison des Européens Lyon
346, rue Garibaldi – 69007 LYON

Impression

Interface, ESAT/MESSIDOR 44, boulevard Marcel Sembat
69200 VENISSIEUX

Administration-abonnement

C/o Alain REGUILLON – 23, passage des Alouettes – 69008 LYON
alain.reguillon@gmail.com

ISSN : 2119-2847

6 décembre 2021

Dépôt légal : décembre 2021

L'édito d'Alain REGUILLON : Alain MALEGARIE s'en est allé !

Bien triste fin d'année que 2021. Alain Malégarie, nous a quitté le 19 novembre, emporté par un cancer foudroyant. Nous étions nombreux aux côtés de son épouse, Audrey Soria, le samedi 27 novembre pour un dernier hommage, pour un ultime adieu.

Européen convaincu et fortement engagé, Alain était curieux de tout. Il suivait avec passion l'actualité nationale, européenne et internationale. Cela lui donnait un recul et une vision qui enrichissait ses analyses toujours nourries de propositions pertinentes, audacieuses et raisonnables à la fois.

Depuis 2008, il aura rendu cette lettre d'actualité européenne riche d'une diversité d'articles qu'il complétait utilement en tenant un blog aux propos réalistes, décapants et forts utiles à la compréhension du monde et de l'Union européenne. Ses articles comme ses interventions -toujours émaillées d'anecdotes- sont une somme importante de propositions dont la plupart resteront encore longtemps d'actualité.

Lors de confrontations, quelquefois rudes, il ne se dépâtissait jamais de sa courtoisie naturelle et ses réponses justes, directes, argumentées, désarçonnant la plupart de ses contradicteurs.

Notre coopération, outre cette lettre d'actualité, nous a permis d'écrire un livre sur l'euro en 2012, d'animer de nombreuses conférences-débats, de participer à des émissions de radio ou encore d'écrire des livrets thématiques dont le prochain portera sur la politique de voisinage de l'Union européenne, livret au sein duquel il signe un article écrit juste avant l'été.

Pendant plusieurs années, il est intervenu très régulièrement sur les ondes de Radio Chrétienne de France (RCF) et sur Radio Lyon pour des chroniques traitant de multiples sujets intéressants les politiques européennes. Au printemps, il participait encore à une émission de radio BLV à Valence ; c'était un infatigable ambassadeur de l'Europe !

Ceci étant, il était lucide sur les manquements, sur les insuffisances de cette construction dont il avait directement accompagné l'une des phases cruciales de son intégration : l'avènement de la monnaie unique. Membre du comité national de l'euro que présidait le ministre des finances de l'époque, Laurent Fabius, et directeur de l'Institut de l'euro qui avait son siège à Lyon, il a parcouru la région et la France durant de longs mois pour expliquer l'importance de cette avancée majeure pour la construction européenne et l'intérêt des Européens.

Si l'Union européenne l'intéressait au plus haut point, il était sévère sur ses manquements. L'humain le concernait. C'est pourquoi il suivait avec agacement, voire révolte, le peu de cohésion européenne envers les migrants. Il dénonçait à de maintes reprises la scandaleuse façon dont ils étaient traités par les Etats membres et le peu de moyens que mettait l'Union pour assurer le développement des pays d'origine ; il fustigeait les complaisances envers des dictatures qui entretenaient guerre, insécurité, sous-développement et poussaient leur population à fuir la peur autant que la misère.

Devant les drames récents de la Manche et de la frontière polono-biélorusse, Alain n'aurait pas manqué de fustiger les institutions européennes, les Etats membres, la criminalité de la Biélorussie, la responsabilité conjointe de la Russie et l'inhumanité de la Pologne.

Ce dernier numéro de l'année est donc l'occasion de lui rendre hommage en reprenant certains de ses articles traitant des migrations depuis 2017 et en consacrant un numéro spécial à cette question sensible.

Sa présence, sa bonne humeur, ses bons mots, sa plume et sa verve nous manque déjà !

Lyon, le 6 décembre 2021

Le scandale migratoire

Se servir de migrants à des fins politiques pour établir un rapport de force avec l'Union européenne doit être considéré comme un crime contre l'humanité à l'encontre du dictateur LOUKACHENKO.

Il est clairement prouvé que le gouvernement biélorusse transporte volontairement et contre rémunération des migrants depuis l'IRAK et la Syrie en les trompant sur la possibilité qu'ils auraient de passer sur le territoire de l'Union européenne. Arrivée à Minsk, ils sont transportés à la frontière polonaise, où le passage leur est interdit.

2 000 à 4 000 personnes dont nombre d'enfants sont massés aux frontières biélorusse, polonaise et, dans une moindre mesure, lituanienne. Quel sort pour ces otages de la misère ? Est-il normal de les laisser en cet état de dénuement, de faim, de froid ajoutant de la misère à leur misère ?

Que l'Union ne veuille pas céder au chantage de Loukachenko peut se comprendre ! Mais de là à ne rien faire pour améliorer le sort de ces migrants n'est pas digne de ce qui fonde les raisons de la construction européenne. Cela va à l'encontre aussi des conventions internationales. Il y a bien d'autres moyens de peser sur la Biélorussie et sur Vladimir Poutine. L'urgence est de sauver des vies !

Sauver ce qui peut l'être ! Car le naufrage sans surprise, sauf pour les politiciens de mauvaise foi et les citoyens trop soucieux de leur confort, est là pour nous rappeler l'insupportable lâcheté de celles et ceux qui depuis tant d'années laissent pourrir une situation insoluble aux frontières Anglo-françaises. Après le cimetière de la Méditerranée, voici celui de la Manche ! Combien de morts faudra-t-il pour mettre un terme à cette situation qui doit peser sur la conscience des Français autant que des Britanniques.

La question n'est pas de savoir à qui incombe la faute de cette situation. Elle est largement partagée des deux côtés de la Manche, comme à l'échelle de l'Union européenne. Car à ne pas vouloir élaborer une politique migratoire digne, efficace et humanitaire, les Européens dans leur ensemble, les Etats-membres de l'Union en particulier, sont tous comptables des morts, des séparations familiales, des conditions de vie indignes sur nos territoires d'êtres humains...mais peut-être que certains ne les considèrent pas comme tels !

Quand on découvre la lamentable campagne des présidentielles qui se profile avec son lot de jérémiades sur la situation de la France, sur l'exagération de l'insécurité, sur les risques infondés de l'immigration, il y a de quoi désespérer d'une classe politique plus soucieuse de caresser des électeurs frileux que de leur ouvrir les yeux sur les véritables enjeux de l'avenir ; avenir qui ne peut s'envisager sur le repli sur soi, sur le rejet de l'autre, sur l'égoïsme et la déshumanisation du pays des lumières...pour peu qu'il en reste encore le souvenir et la générosité !

Aucun pays de relèvera seul le défi des migrations. C'est au niveau de l'Union européenne, des Etats membres et des collectivités infra-étatiques que se trouvent les solutions. Vis-à-vis des pays d'émigration, c'est par une cohésion de la communauté internationale et des grandes démocraties en s'appuyant sur des instruments des Nations-Unies, mais sans se référer à un Conseil de sécurité obsolète, que nous ferons plier les dictateurs et émerger un renouveau de sécurité, de paix, d'éducation, de lutte contre les fléaux et de développement, stoppant ainsi une émigration non choisie.

C'est un long chemin ; raison de plus pour ne pas perdre de temps !

Immigrés et réfugiés : la vérité sur une situation française qui n'est pas alarmante.

En France sont considérés comme immigrés les personnes nées à l'étranger et qui résident en France, y compris celles qui ont acquis la nationalité française. Ainsi sur 6,8 millions d'immigrés comptabilisés, 2,5 millions ont acquis la nationalité française. Selon les chiffres que je viens de citer, le nombre d'étrangers issus de l'immigration est de 4,3 millions.

La lettre d'actualité européenne du 6 décembre 2021

A ce nombre, s'ajoutent 800 000 personnes nées en France mais de nationalité étrangère, d'où un nombre » d'étrangers totalisant 5,1 millions de ressortissants. Cela représente 7,58% de la population française. Sont inclus les étudiants qui représentent 370 000 personnes sur 2,730 millions.

A noter que nous totalisons 1 million 700 mille naissances de Français à l'étrangers.

Pour reprendre le chiffre de 6, 8 millions de personnes comptabilisées comme étrangères sur notre sol, la répartition est la suivante :

Origines	Nombre en millions	% des immigrés	% de la population française
Afrique	3,23	47,50	4,80
Europe	2,19	32,20	3,25
Asie	0,99	14,50	1,47
Amérique/Océanie	0,40	5,90	0,59

Si l'on considère les principaux pays d'émigration en 2020, le classement est le suivant :

Algérie	12%
Turquie	9,6%
Portugal,	8,6%
Tunisie	4,5%
Italie	4,1%
Espagne	3,5%

En 2019, on comptait aussi 9,5% de Marocains, 3,2% de Britanniques, 3% de Chinois et 2,8% de Roumains.

A la population immigrée, il convient de décompter les retours au pays. En 2019, le solde migratoire était de 198 000 soit 261 000 arrivées pour 63 000 sorties. Si l'écart entre les arrivées et les départs tant à se réduire, il n'augmente pas de façon significative le nombre d'immigrés.

Les immigrés en situation irrégulière. Leur nombre se situe entre 200 et 400 000. La tendance est de 30 000 régularisations annuelles et autant en reconduite à la frontière ou dans leur pays. L'agitation qui se fait autour des clandestins ne règle en rien cette réalité. Quelles solutions ? Quels moyens ? deux questions auxquelles nulle réponse n'est apportée avec sérieux, réalisme et humanité.

Migration : un phénomène mondial qui touche tous les occidentaux.

E, 2019, l'ONU comptabilise 270 millions de migrants soit 3,5% de la population mondiale.

80 millions, soit un tiers, se déplacent pour des raisons de sécurité. 190 millions sont des émigrés économiques. En 2020, le nombre de réfugiés était de 82,5 millions, fuyant les persécutions, les violences, les conflits, la violation des droits humains. Ils venaient pour l'essentiel de pays en guerre : Syrie, Yémen, Centrafrique, République démocratique du Congo et Sud Soudan. Les Birmans fuient eux les violences communautaires et religieuses. Les Ouïgours en Chine n'ont pas le bonheur de fuir, ils sont internés, tués, humiliés...il n'est pas exagéré de parler de génocide sans que le monde (c'est-à-dire les Etats et les peuples) s'en émeuve vraiment !

48 millions de ces migrants sont des déplacés internes dans leur pays. 26,4 millions seulement peuvent bénéficier du statut de réfugiés !

La lettre d'actualité européenne du 6 décembre 2021

En 2020, il y a eu 11,2 millions de personnes déplacées soit 200 000 de plus qu'en 2019. Cela montre que la sécurité et la paix ne gagnent pas du terrain. 86% de réfugiés sont accueillis dans des pays pauvres ou en voie de développement. 73 % le sont dans un pays voisin du leur ; 13% dans des pays plus éloignés.

Des 190 millions de migrants économiques, beaucoup viennent de pays en voie de développement : Inde, Chine, Mexique, Bangladesh et Pakistan. Mais dans le classement des 20 pays d'émigration, on compte aussi l'Ukraine, la Russie, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Tous les migrants ne sont pas pauvres et peu qualifiés. Un grand nombre sont qualifiés, voire très qualifiés. Pour 68% des migrants, l'objectif est de rejoindre des pays à haut revenu : Etats-Unis, Allemagne, Arabie Saoudite et Royaume-Uni ; 29% des pays à revenu intermédiaire. La France n'est donc pas une destination première comme en témoigne la situation des réfugiés que décrit le tableau suivant.

2021 : accueil des réfugiés pour 1000 habitants dans l'Union européenne

Ordre	Pays	+ de 10 pour mille	- De 10 pour mille
1	Chypre	41,40	
2	Suède	25,00	
3	Malte	23,90	
4	Hongrie	18,40	
5	Allemagne	17,60	
6	Grèce	15,10	
7	France		8,00
8	Belgique		7,60
9	Danemark		6,4
10	Pays-Bas		6,00
11	Finlande		5,30
12	Espagne		4,40
13	Roumanie		3,80
14	Bulgarie		3,40
15	Irlande		3,30
16	Italie		3,20
17	Autres pays		Entre 0,2 et 0,8
	Hors Union européenne		
1	Turquie	48,10	
2	Norvège		9,00
3	Islande		4,70

Ces chiffres démentent les commentaires alarmistes et déplacés de trop nombreuses voix.

Quelle solution ? Une politique migratoire européenne et internationale

Je reprends ici l'article paru dans le numéro d'octobre

L'arrivée de migrants sur les côtes européennes ne fait plus la une de l'actualité. Elle reste pourtant un sujet sensible et réel sur lequel les Européens ne parviennent toujours pas à s'entendre.

Cela laisse la porte ouverte à des déclarations déplacées, des prises de positions peu raisonnables, des propositions intenable. Les périodes d'élection se prêtent particulièrement à ce genre de surenchère. La course aux voix l'emporte sur le pragmatisme et le devoir de vérité.

Il me paraît donc opportun de rappeler qu'aucune solution nationale n'existe et qu'une telle politique ne peut trouver d'issue sans une étroite coopération entre l'Union européenne, les Etats, les Nations-Unies et les collectivités infra-étatiques.

Il est vain pour un pays d'annoncer seul la fermeture des frontières, la lutte contre les mafias qui profitent de la misère humaine, les passeurs n'étant que des acteurs de seconde zone comme les dealers dans les cités ; Seule une solution globale est viable. Celle-ci revêt plusieurs aspects :

1. Le premier est de considérer les sources de l'émigration. Elles tiennent à la misère certes, mais pas seulement, ni principalement. Des régimes autoritaires ou anarchiques qui laissent place aux exactions envers leurs populations, le manque d'éducation, le poids de la religion, la discrimination envers les femmes, l'exploitation des enfants, la captation des richesses nationales par des édiles corrompus et bien sûr le changement climatique sont les causes les plus flagrantes de cet exode.
2. Le deuxième est de considérer que des moyens conséquents sont nécessaires. Ceux-ci doivent être dégagés et cela est possible. Mais si l'on veut aboutir, il faut les coordonner et ne pas les utiliser en passant par les gouvernements en place. Les dirigeants de ces pays doivent voir leurs biens séquestrés dans les pays où ils investissent ; leur vente devant alimenter un fonds mondial de lutte pour le maintien au pays.
3. Le troisième est de développer des programmes d'éducation et de santé envers les populations en s'appuyant sur des ONG soutenues et contrôlées sur le terrain.
4. Enfin, le droit d'ingérence doit être reconnu au sein des Nations-Unies pour intervenir chaque fois qu'il est besoin pour garantir la paix, pour protéger les populations et poursuivre judiciairement les criminels à quelque niveau hiérarchique qu'il soit dans l'appareil d'Etat. Cette ingérence vaut aussi pour la lutte contre les groupes armés qui déstabilisent certains pays et terrorisent les populations.

Le soutien aux forces démocratiques existantes ou à organiser doit être un axe fort de ce devoir d'ingérence.

De par son histoire, de par sa géographie, l'Union européenne doit être aux avant-postes. Pour cela elle doit être exemplaire dans la manière dont elle élabore et applique une politique d'immigration. Une concertation étroite entre les pays membres est indispensable ; une réelle solidarité européenne qui permet un accueil par pays en fonction de sa population et de sa richesse doit être la règle de base de notre coopération. Au-delà, il faut des dispositifs consulaires communs dans les pays d'émigration ou à proximité et des agences communes d'accueil aux points sensibles d'arrivée des migrants et des réfugiés.

La diplomatie européenne, ou pour le moins une diplomatie transnationale, doit se substituer à celles nationales pour intervenir auprès des pays de départ et des pays de passage.

Il est par ailleurs urgent de fermer, notamment en Turquie, les camps d'internement qui mêlent sans distinction migrants et réfugiés. Il n'est pas digne pour les Européens, comme pour la communauté internationale, de favoriser de telles pratiques.

En ce qui concerne la France, il faut tenir compte de trois dimensions :

- 1- Les immigrés légaux qui rejoignent notre pays par les accords passés notamment avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ;
- 2- Les immigrés clandestins qui arrivent faute d'être accueillis de manière concertée et par les dispositifs européens évoqués précédemment ;
- 3- Les réfugiés qui quittent des pays en guerre ou fuient des régimes tortionnaires.

Quel que soit le cas, il y a le temps de l'accueil et celui du traitement. Les camps de fortune, les bidonvilles, les masures de marchands de sommeil n'ont pas lieu d'être dans un pays comme la France.

La solution réside dans un dispositif d'accueil cohérent et équitable qui associe les moyens de l'Etat, ceux des Régions, ceux des collectivités locales et ceux des associations d'entraide.

Comme je le suggère au niveau européen, le placement de ces populations doit reposer sur une répartition qui mesure la population et la richesse d'une commune car ce sont celles-ci qui sont en première ligne. Il n'appartient pas au Préfet, représentant de l'Etat, de décider des lieux de placement. Il sera d'autant plus facile à une commune et à ses habitants d'accepter et de gérer un nombre peu important d'immigrés qu'un contingent démesuré au regard des réalités locales.

Viendra le temps du traitement par la mise en place à proximité des lieux d'accueil d'une commission Ad hoc chargée d'examiner les dossiers des demandeurs d'asile. Cette commission devrait comprendre un fonctionnaire d'Etat, un élu local, un représentant d'association d'entraide et un magistrat retraité mobilisé et missionné pour présider la commission.

L'avis porté sur ces dossiers remontera à une juridiction de proximité installée dans les Régions, leur nombre pouvant varier selon l'importance des dossiers à traiter. Ces juridictions seraient constituées d'un conseiller d'Etat, d'un parlementaire et d'un juge du tribunal d'instance. Le président de la Commission, ancien magistrat, agissant alors comme un procureur chargé de présenter les dossiers et de proposer une décision. Un appel de la décision prise pourra être déposé devant un tribunal d'instance à qui il appartiendra de trancher en dernier ressort.

Le plus délicat sera de déterminer les moyens d'expulsion en tenant compte de la situation interne du pays d'origine du migrant refoulé ; cela est alors l'affaire de l'Etat et de l'Union européenne qui devront prévoir ces modalités.

Il est bien évident qu'une telle politique prendra du temps. Les principes énoncés dans cet article peuvent cependant se mettre en place rapidement pour apaiser les tensions sur ce sujet sensible trop souvent exploité par une classe politique qui a perdu les repères fondamentaux que sont : le respect des droits de l'Homme, la protection de l'enfance et le refus de la discrimination !

Les migrations ont traversé les siècles et l'histoire de nombre de pays, y compris occidentaux, il serait bien de s'en souvenir ! Elle ne cessera pas. Ce qui est important c'est qu'elle soit librement consentie et que

les conditions d'accueil soient dignes. Une immigration intelligemment maîtrisée apporte plus de richesse à un pays que le repli sur soi qui engendre souvent la décadence !

Reprise des articles parus depuis 2017 dont ceux écrits par Alain Malégarie

Immigration : un dossier qui divise les Européens. 85 000 migrants sont comptabilisés aux portes de l'Italie, venant de Libye, depuis le début de l'année, quelque 2 000 ne connaîtront jamais le sol de l'Europe, ils sont morts en mer !

La politique des quotas, tendant à répartir les arrivants dans tous les pays de l'Union ne fonctionne pas. Certains comme la France ne respecte pas leur quota, d'autres comme la Pologne et la plupart des pays de l'Est européen n'acceptent aucun réfugié. Nombre de solutions ont été tentées, mais la volonté de jouer collectif face à un tel dossier n'est pas avérée. Chaque pays entend garder la maîtrise de sa politique migratoire comme si, dans un monde aussi ouvert que celui dans lequel nous vivons et devant tant de drames en Afrique et au Proche et Moyen Orient, cela avait encore un sens.

Le gouvernement français entend traiter ce dossier différemment de ses prédécesseurs. Ainsi, une feuille de route a été rédigée au mois de juillet avec 5 objectifs :

1) engager un débat avec ses homologues en Europe pour renforcer le contrôle aux frontières extérieures en dotant l'agence FRONTEX d'un corps de 1500 hommes mobilisables à tout moment ; réformer le régime d'asile commun et donner plus de pouvoir au bureau européen d'appui à l'asile.

2) améliorer le traitement des dossiers, afin de mieux considérer les demandeurs d'asile et les immigrés économiques, en renforçant les moyens des administrations, en réduisant le temps d'instruction des demandes, en facilitant l'accès au recours devant les tribunaux ; en améliorant les conditions d'accueil : création de 4 000 places en 2018 et 3 500 en 2019 ; en engageant la France à accueillir 10 000 réfugiés dans le cadre des programmes de « réinstallation » ; en se préoccupant de l'insertion de 10 000 personnes bénéficiaires de protection hébergées dans des centres dédiés aux demandeurs d'asile ; améliorer, en lien avec les départements, la prise en charge des mineurs non-accompagnés.

3) conduire une lutte plus efficace contre l'immigration illégale et combattre les filières criminelles d'immigration.

4) donner une plus grande ambition à notre politique d'intégration, notamment en renforçant la maîtrise de la langue française et la formation au civisme ainsi qu'en combinant mieux formation et hébergement.

5) attirer les talents et compétences par le projet « France visas » et le dispositif « passeport talents », tout cela pour attirer des étudiants ou des jeunes professionnels de haut niveau.

Au-delà de ces mesures internes, le président de la République a invité les chefs d'États du Tchad et du Niger, la chef de la diplomatie européenne et les chefs de gouvernement d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie et de Libye pour discuter de la crise migratoire et des solutions à trouver.

De cette rencontre du lundi 28 août, il ressort que des dispositifs d'instruction des demandes d'émigration pourraient se faire dans les pays africains allégeant ainsi l'arrivée en Europe de migrants économiques illégaux. L'idée est de gérer le plus en amont possible les mouvements

migratoires en dotant les pays africains des moyens utiles à de telles instructions et en harmonisant les pratiques des Européens sur cette question. Ces moyens, y compris financiers, seront donnés au Tchad, au Niger et à la Libye. Le vœu de président de la République et d'éviter aux émigrés de prendre des risques fous pouvant conduire à la mort et enrichissant des criminels (les passeurs) en installant dans ces pays, des « centres d'orientation des migrants ». Selon le ministre italien de l'intérieur, la réunion de Paris « peut constituer le début d'un nouveau rapport entre l'Europe et l'Afrique ».

Paru le 5 septembre 2017

MIGRATIONS : le dossier qui empoisonne l'Union européenne

L'errance de l'Aquarius avant son arrivée au port d'Algésiras en Espagne a relancé, en intensité, le débat migratoire qui ne cesse d'opposer les pays membres de l'Union, d'inquiéter les populations à qui l'on ne dit pas toute la vérité et de nourrir le foyer des extrémistes.

35 504 migrants sont arrivés sur les côtes européennes entre le 1^{er} janvier et le 10 juin 2018. 792 sont morts en tentant la traversée de la méditerranée ! Si l'Italie ferme ses ports depuis l'arrivée du nouveau gouvernement dominé par l'extrémiste Matteo SALVINI, elle a reçu quelque 14 300 migrants au 1^{er} semestre. L'Espagne en a reçu 9 315, la Grèce 11 812 et Chypre 47.

L'été a vu ces chiffres augmenter avec un déplacement significatif des débarquements dans les ports et sur les plages espagnoles. C'est en Andalousie que le flux est le plus important : plus de 500 personnes par weekend. L'Aquarius n'est donc pas un cas isolé. La différence est que la médiatisation de ce navire appartenant à une ONG a mis en lumière une réalité que beaucoup ne connaissaient pas ou ne voulaient pas connaître. Plus de 1 100 migrants ont été sauvés par des navires des garde-côtes espagnols entre le 15 et le 17 juin. Qui en a parlé ? La politique du nouveau gouvernement espagnol est saluée par la Commission européenne et quelques pays dont la France. Mais cela ne constitue pas une politique migratoire. Ce qui est dénoncé en interne, notamment par le gouvernement andalou, c'est que les 629 passagers de l'Aquarius ont reçu une autorisation de séjour alors que la plupart des autres arrivants, venant notamment du Maroc, sont reconduits dans ce pays. L'Espagne a d'ailleurs signé des conventions de retour avec nombre de pays dont le Maroc, l'Algérie et quelques pays africains.

Le refus de nouveaux migrants par l'Italie et l'accueil plus ouvert de l'Espagne ne doit pas masquer le drame de ce dossier. Un front anti-migrant se constitue autour de toutes les extrêmes-droites européennes que rejoignent par le discours, certaines droites en perte de vitesse. Mais l'on assiste aussi à un positionnement anti-migrant de certains partis d'extrême gauche tel que « Aufstehen » (Debout) que vient de lancer la vice-présidente du groupe Die Linke au Bundestag. Ce front s'étend aussi à des pays dont les ministres, voire le gouvernement, constituent de fait une coalition anti-migrants. Il est vrai que ces pays sont dirigés par les partis d'extrême droite ou des coalitions comprenant de tels partis. Ainsi, la Hongrie, l'Autriche et l'Italie deviennent les porte-drapeaux d'une Europe xénophobe, reniant en cela les valeurs fondamentales de celle-ci.

Après avoir fait bien des efforts et avancé des solutions restées lettre-morte, la Commission européenne et son Président semblent en retrait sur ce dossier, laissant désormais les Etats en première ligne. Cela n'est pas un renoncement, mais un constat réaliste que seuls les pays membres devaient, entre eux, trouver la solution puisque ce sont eux qui ont bloqué les propositions de la Commission. La France n'a pas un discours clair sur ce sujet. Elle refuse depuis de nombreuses années de prendre sa part à la répartition des migrants arrivés sur le territoire de l'Union. Elle ne manque pas pourtant de donner des leçons, notamment aux Italiens, mais qu'a-t-elle fait pour les aider au plus fort de la « crise » en 2015 ? Elle a fermé ses frontières ! Et que fait-elle maintenant ?

Pas grand-chose ! Comment dans ces conditions espérer un règlement de ce dossier qui empoisonne le débat et qui, en mai 2019 sera au cœur de la campagne des législatives européennes.

Prenons garde de ne pas laisser l'Espagne seule face à l'arrivée d'un nombre de migrants de plus en plus important sur son sol. Ne commettons pas les erreurs que nous avons faites en 2015 en laissant l'Italie et la Grèce gérer une situation aussi délicate. Le manque de solidarité avec l'Allemagne, lorsque Mme MERKEL a décidé d'ouvrir les frontières de son pays, n'a pas non plus été à l'honneur de la France qui se targue pourtant d'être son meilleur allié ! Prenons garde que l'Espagne qui est aujourd'hui épargnée par le phénomène de l'extrême droite ne se radicalise à son tour. Cette tentation est déjà perceptible au sein du parti conservateur, le parti populaire de l'ancien Premier ministre.

Selon le centre européen de la stratégie politique (CESP) l'immigration est devenue, depuis 2014, la principale préoccupation des Européens. Cette question a influé sur toutes les élections : en Finlande, en France, en Autriche, en Allemagne, en République tchèque, en Italie, au Pays-Bas, au Danemark et maintenant en Suède ; cela a aussi influé sur la décision relative au BREXIT. Cela fait beaucoup de pays et, du coup, inquiète quant aux résultats des prochaines élections européennes.

Et pourtant, toujours selon le CESP, les flux migratoires sont stables au niveau mondial depuis 1991 à raison d'une moyenne de 7 millions de personnes par an, ce qui représente moins de 1% de la population mondiale. Certes, entre 2014 et 2016, 48% des demandes d'asiles mondiales se sont faites sur le territoire de l'Union européenne. Mais cela ne fait que 3 millions 360 personnes sur 511 millions soit 0,66% de la population européenne !

Le dossier migratoire ne constitue pas une crise et le phénomène de 2015 est largement dû à une mauvaise anticipation des Etats membres ce qui a cristallisé les peurs que les extrémistes de tout bord ont ignominieusement exploitées à des fins électorales, ce qui leur a réussi d'ailleurs.

A présent, il est temps de rétablir la vérité, de montrer les réalités du monde, d'insister sur le besoin d'aider l'Afrique à fixer ses populations et à s'organiser pour accueillir dignement des êtres humains qui ne quittent pas leur pays par plaisir, mais sous la pression de la peur et de la faim. Il ne s'agit pas pour l'union européenne d'accueillir toute la misère du monde, mais bien d'en prendre toute sa part en ne gommant pas les réalités de l'histoire ni en occultant celles de la géographie.

Qu'on le veuille ou non, l'Afrique est notre avenir ; alors soutenons là pour assurer son développement, y fortifier la démocratie et le bien-être de ses peuples qui, alors, n'auront plus le besoin de chercher leur bonheur dans d'autres pays, loin de chez eux.

Le dossier de l'immigration empoisonne l'Union européenne. Le remède est détenu par les pays membres. A eux de trouver le bon moyen de l'administrer, dans le respect des personnes. Aux institutions européennes alors de tout mettre en œuvre pour que la guérison soit totale.

Article paru le 10 septembre 2018

La Politique migratoire : face à l'inertie des États membres de l'Union européenne, les lignes commenceraient-elles à bouger ? par Alain Malégarie

Tout arrive. L'Italie, troisième puissance économique de la zone euro, redevient fréquentable avec l'éviction cet été du ministre de l'intérieur Matteo Salvini et de son parti la Lega, parti d'extrême droite, xénophobe et europhobe. Il n'aura tenu que 14 mois, suffisamment pour bloquer toute évolution sur un sujet majeur pour l'UE, la politique migratoire.

Emmanuel Macron en a aussitôt profité pour se rendre en Italie et avoir une séance de travail courte mais intense, le 18 septembre dernier, avec le président de la République Sergio Mattarella et le Premier ministre Giuseppe Conte.

Il était temps, car le dialogue était rompu avec Salvini, surtout sur l'immigration, sujet sensible s'il en est. Il est vrai que la défection flagrante de nombre de pays, à commencer par la France, à propos de l'accueil de migrants dans l'UE, depuis 2015 et encore actuellement dans une moindre mesure, a été une des causes de l'arrivée au pouvoir en Italie de la Lega.

Car aucun pays, ni même deux ou trois, ne peuvent accueillir tous les migrants d'Afrique ou du Proche-Orient. L'UE se doit d'être plurielle et solidaire, sinon les populismes et extrémismes de tout poil se généraliseront et compromettront la poursuite du projet européen.

La France et l'Italie se sont donc retrouvées et réconciliées sans trop de difficulté, compte tenu d'une longue histoire commune, très riche et fraternelle.

Mieux, le Président français et le Premier ministre italien ont adopté une position commune sur les migrations et se sont même donné des gages de soutien pour de futures propositions de réformes dans l'UE. Fini la période où la France avait rappelé en 2018 son ambassadeur à Rome, après des déclarations outrancières et agressives de Matteo Salvini et de son allié Luigi Di Maio, qui s'était même permis de recevoir les « Gilets jaunes » et de les encourager ! Bref, des relations exécrables, sans précédent depuis 1945 !

Les deux dirigeants sont tombés d'accord pour adopter un « **mécanisme automatique de répartition des migrants** ». Ils ont même prévu que « tous les pays participent sous une forme ou une autre à la solidarité européenne en la matière, ou alors soient pénalisés financièrement »

Ils souhaitent également remettre en question les accords de Dublin, qui donnent aux pays d'arrivée la charge du traitement des demandeurs d'asile. Et de conclure qu'il « faut trouver des solutions durables sur la réforme des accords de Schengen et de la Convention de Dublin ».

A la bonne heure ! Pourquoi, depuis 2015, la France et l'Italie n'ont pas tenu de tels propos ? Et qu'en pensent les autres États-membres, notamment ceux à l'est de l'Europe ? Et quand les Parlements nationaux valideront-ils ces beaux principes ?

Il nous faut également attendre des propositions concrètes (projets de directives) de la part de la Commission européenne. D'ailleurs sa présidente est en phase, elle a elle aussi jugé utile de réformer les procédures et d'être plus solidaires. L'Europe a été créée sur ce principe absolu : la solidarité. C'est le moment, sur un tel sujet qui ne fait que commencer, de ne pas oublier cette valeur suprême ! Espérons que la nouvelle Commission et le nouveau Parlement agiront de concert afin de faire pression sur des gouvernements divisés et égoïstes.

Et les deux dirigeants ont aussi réclamé une « gestion plus efficace du renvoi dans leur pays des migrants qui n'ont pas droit à l'asile ». Conte a précisé que « l'Italie ne laissera pas les trafiquants décider des entrées sur le territoire ». On sent bien que, même empreints de bonne intention, ils sont « sur des œufs » sur ce dossier sensible et face à des opinions publiques rétives...

Après l'ère Salvini, les ports italiens s'entrouvrent à nouveau pour laisser débarquer sur l'île de Lampedusa quelques dizaines de migrants.

Ces accords seront défendus lors du prochain Conseil européen des 17 et 18 octobre, mais avant les ministres de l'Intérieur des États-membres concernés se seront réunis pour discuter de ce dossier de l'asile et des migrations.

Un sommet bilatéral franco-italien se tiendra en 2020. Il se tient chaque année depuis 1983, mais en 2018 il fut annulé en raison de la crise diplomatique.

L'Italie est de retour dans le giron européen et on ne peut que s'en réjouir. On a besoin d'elle. Elle a besoin aussi d'être entendue à Bruxelles, afin d'obtenir un délai pour réduire sa dette publique abyssale (132% du PIB !) ; L'Italie sait qu'elle aura besoin du soutien de Macron. Les billards sont souvent à plusieurs bandes...

Après l'Italie, Malte ! Il faut battre le fer tant qu'il est chaud, selon le dicton. Les pays concernés se sont donc retrouvés à Malte le 23 septembre (5 jours à peine après la rencontre Macron/Conte) pour mettre au point l'épineuse question de la répartition des migrants.

Quelques données chiffrées concernant les demandeurs d'asile en 2018 : **Total UE : 586.235**

Allemagne	161.885	France :	111.415
Grèce	64.975	Italie	53.440
Espagne	52.730	Royaume-Uni	37.290

Les pays en première ligne sont toujours les mêmes : Italie, Grèce, Espagne, Chypre et Malte. Mais les flux d'entrée sont beaucoup plus bas qu'en 2015, partout en Europe. 1 million de réfugiés via la Méditerranée en 2015 ; 67.000 arrivées depuis le début de cette année. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Beaucoup d'accords bilatéraux, depuis 4 ans, ont fonctionné.

Cette réunion à Malte aura été fructueuse, puisque quatre ministres de l'Intérieur (Allemagne, France, Italie et Malte) se sont mis d'accord pour une répartition **automatique** des migrants, ce qui n'avait pu se faire depuis 2015 ! Un document commun a été élaboré, faisant suite à deux documents présentés l'un par la France et l'Allemagne (toujours le « couple » franco-allemand sans lequel rien ne se fait...), et l'autre par l'Italie et Malte, lors de réunions précédentes à Helsinki et Paris.

Bien sûr, cet accord devra être validé par les autres États-membres sans exception ; il sera soumis pour approbation aux 28 États lors d'un Conseil européen « Justice et Affaires intérieures » au Luxembourg le 8 octobre.

Ultime bonne nouvelle, la France et l'Allemagne ont de leur côté signé un préaccord également, pour « soulager » l'Italie et Malte. Ils acceptent dorénavant d'accueillir sur leur sol une partie des migrants repêchés en mer, afin de donner l'exemple et de susciter d'autres actions solidaires de la part d'autres États-membres. Ce texte sera aussi présenté aux ministres de l'Intérieur des 28 en octobre.

Il convient de rester prudent et d'attendre les actes, mais il semble bien que les lignes commencent à bouger enfin, et que l'Union est un peu plus solidaire. Ce n'est que comme cela que l'Union sera forte et crédible, tant à l'intérieur que sur la scène internationale ;

Que de temps perdu depuis 2015, qui avait pourtant déjà fixé -en vain- des quotas !

Les migrations d'êtres humains, qui ne font que commencer à cause du dérèglement climatique et ses multiples conséquences, ont une dimension économique, sociale, budgétaire, et évidemment politique.

Mais n'oublions pas l'essentiel : elles sont avant tout une question humaine et morale, qui se doit de passer avant toute autre considération... **Les migrants ne sont pas « un problème » comme on l'entend trop souvent. Ils sont des victimes !** Et subissent souvent un cauchemar, voire un drame.

L'Europe de la paix et de la démocratie doit aussi s'honorer dans la fraternité et la solidarité. On l'a créée pour cela aussi, après 1945 et les horreurs subies.

Article paru le 7 octobre 2019

La politique communautaire migratoire, vers une perspective de conciliation ?

Par Chloé Moullec

Alors que l'Union Européenne exprime la volonté d'une politique migratoire commune, elle semble de nouveau confrontée à la réalité de ses divergences internes. Longtemps perçue par les réfugiés politiques comme l'Eldorado du XXI^{ème} siècle, l'Europe se doit aujourd'hui d'envisager l'avenir de sa politique migratoire. Historiquement, les besoins de main d'œuvre de l'industrialisation et la période de reconstruction post-seconde guerre mondiale ont incité l'Europe à ouvrir ses portes à l'immigration, jusqu'à se présenter comme la terre d'accueil que nous connaissons actuellement. Toutefois, les conséquences de l'arrivée de 200 000 migrants par an en moyenne ont invité les institutions à repenser l'harmonisation des législations nationales en cette matière. Des débats qui semblent refléter les ambitions et les limites d'une Europe politique encore en construction. Jusqu'où le principe de solidarité européen peut-il maîtriser les vagues de la méditerranée ? L'Europe doit-elle établir des barrages où apprendre à naviguer ? Telles sont les interrogations auxquelles tentent de répondre la Commission et le Parlement.

Une réponse qui avait été introduite au lendemain de la seconde Guerre Mondiale en 1951 au travers de la convention de Genève qui définit le réfugié comme « Qui, par suite d'événements survenus avant le 1er janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques »¹. Une convention à vocation universaliste qui regroupe 145 signataires (dont tous les pays de l'UE), qui établit le principe de non-refoulement², et le statut de réfugié. Ce traité reste perçu comme une base juridique solide, fondant les accords de Dublin³ et illustre un engagement historique des États dont la souplesse des dispositions permet la pérennité. Il comporte cependant des lacunes comme l'absence de mention d'une procédure d'asile⁴. De plus, il concernait des pays extérieurs à l'Union Européenne, ce qui ne pouvait répondre au besoin de mise en place d'un cadre communautaire spécifique à l'accueil des migrants. C'est donc dans cette optique qu'un nouvel accord est conclu à Schengen en 1985 entre la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. L'instauration du principe de libre circulation, soit la suppression des contrôles aux frontières intérieures des États a donné lieu d'une part, à une liberté totale de circulation pour les ressortissants européens, et la contrainte du régime de visa pour ceux des États tiers d'autre part. On parle alors d'un droit de l'immigration à deux vitesses⁵ qui qualifie cette disparité de traitement entre les citoyens européens et non-européens en plus de l'absence persistante de mécanisme de contrainte. Le Traité d'Amsterdam de 1999 qui se place dans la continuité de Schengen, vient en

¹ Texte de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés

² Interdisant l'extradition, l'expulsion ou le renvoi d'une personne vers un pays dans lequel elle serait poursuivie - Walter Kälin / Jörg Künzli: *Universeller Menschenrechtsschutz*, p. 599 et suivantes.

³ le pays dans lequel a été formulée la demande d'asile étant celui qui est chargé de son instruction et de la décision finale- « European Commission Proposal to recast the Dublin Regulation » [archive] [PDF], sur Commission européenne, 3 décembre 2008 (consulté le 24 décembre 2017)

⁴ Michel Agier « Soixante ans après la convention de Genève, que faire du droit d'asile ? », *Le monde*, 28 juillet 2011

⁵ Jacques Barou, « Europe, terre d'immigration, flux migratoires et intégration », *presse universitaire de Grenoble*, 2006 pp. 184-185

partie remédier à cette problématique. En effet, il fait passer l'asile, le contrôle des frontières extérieures, la délivrance de visas du troisième au premier pilier du Traité de Maastricht, ce qui permet à la Cour de justice de l'Union Européenne de sanctionner les États qui refusent de s'y conformer et donne ainsi à la convention un caractère contraignant. Des accords dérogatoires restent néanmoins possibles, ce dont l'Irlande et l'Allemagne ont usé pour ne pas participer aux décisions relevant de la politique d'asile.

La même année, le conseil européen de Tampere marque l'aboutissement de cet ensemble de négociations et tente de corriger cet aspect. Par exemple, une personne titulaire d'un permis de séjour longue durée dans un État membre devrait se voir attribuer des droits aussi proches que possible de ceux des citoyens de l'Union Européenne. Cette série d'accords démontrent donc l'implication de l'Union dans le projet d'une harmonisation des politiques d'immigration Européenne, qui se heurte encore au veto des États sur plusieurs directives. N'est-il pas une nouvelle fois le reflet d'un dilemme entre coopération et souveraineté ?

Cette question semble toujours retentir entre les murs de la Commission et du Parlement Européen en vue du triste constat des 2 260 migrants décédés en méditerranée au cours de l'année 2018. Une situation qui démontre que malgré l'investissement de la communauté européenne, une harmonisation efficace des législations peine à s'affirmer. D'une part, l'inégale répartition des flux de migrants en fonction de la zone géographique, d'autre part les divergences internes de certains États se dirigeant vers un populisme anti-migrant. Ainsi, afin d'éviter une nouvelle fermeture des ports Italiens, les accords de Malte conclus l'année dernière entre la France, l'Italie, la Finlande ont mis en place un projet de répartition automatique des migrants⁶, qui, en détournant le mécanisme des accords de Dublin, consisterait à équilibrer le nombre d'immigrés dans les quatre pays signataires quatre semaines après leur arrivée. Sur le long terme, il conviendra d'inclure l'Espagne, la Grèce, et Chypres, également confrontées aux vagues migratoires.

L'Union Européenne se doit donc de faire face à un défi juridique et humain où il importe de coordonner raison politique et responsabilité morale pour affronter la réalité tragique des épreuves de l'immigration.

Article du 2 février 2020

Les migrations en question

Crise migratoire, nouvelle et pourtant prévisible ! par Alain Réguillon.

La crise sanitaire internationale a éclipsé une autre crise naissante avant la pandémie, celle de nouvelles migrations importantes. La cause tient à un regain de tension en Syrie avec l'intervention turque dans le Nord-est d'un pays qui n'avait nullement besoin d'une guerre dans la guerre. Conséquence, l'afflux de quelque 15 000 migrants aux frontières nord de la Grèce et sud de la Bulgarie a qui la Turquie a dit qu'ils pouvaient passer en Europe ! Les tensions fortes qui montent entre ce pays et l'Union européenne, voire ses alliés de l'OTAN, laisse craindre qu'à court terme, le honteux accord passé en 2016 pour que la Turquie retienne 3 millions de migrants, majoritairement des ré-

⁶ Jean-Pierre Stroobants « Migration : l'Europe étale ses divisions mais trouve un accord minimal pour aider l'Italie et Malte », *Le monde*, 09 octobre 2019

fugiés, vole en éclat. Que ferons-nous alors si ces 3 millions de personnes sont poussés vers les frontières de l'Union ? Est-ce que le renforcement du dispositif FRONTEX suffira ? Je ne le crois pas ! Laissera-t-on, comme en 2015 la Grèce, l'Italie, Malte, Chypre, l'Espagne crouler sous le poids de migrants qu'ils ne seront pas à même d'accueillir et encore moins de contenir ? Cela n'est pas pensable. C'est pourquoi, bien que le souci de chacun soit aujourd'hui sanitaire, il ne faut pas négliger la question migratoire qui se dessine. J'ai d'ailleurs une pensée pour ces populations. Quel est leur état sanitaire dans les camps ? Dans quelle proportion vont-elles être frappées par le coronavirus ? Comment pourrions-nous être assurés de leur immunité lorsqu'elles arriveront chez nous ? La question des tests se pose donc au-delà de celle de l'accueil et de leur répartition dans des conditions dignes !

La situation est inquiétante car le spectre de 2015 est toujours présent et les 27 sont toujours aussi divisés sur le traitement de cette question. Le seul accord porte sur le renforcement du dispositif de contrôle des frontières extérieures, tout en laissant intervenir les pays qui se trouvent en première ligne. Ainsi, lorsque le Président Erdogan décide d'ouvrir ses frontières et de pousser, voire de convoier depuis Istanbul plusieurs milliers de migrants, l'accueil qui leur est réservé est indigne. La police et l'armée helléniques tirent à blanc, projettent des gaz lacrymogènes pour contenir cette vague de miséreux.

Erdogan est un sale type, cela n'est pas nouveau. Mais le comble du cynisme de cet individu est, qu'en provoquant une telle situation, il veut faire pression sur l'Union européenne afin d'obtenir un soutien financier et diplomatique à son intervention en Syrie. Devant la fermeté des pays de l'Union face à ce chantage, il menace d'ouvrir les camps où se concentrent plus de 3 millions de réfugiés. La conséquence de son forfait est que les tensions entre la Grèce et la Turquie sont exacerbées avec un réel risque de conflit armé entre les deux pays. Que fera alors l'Union ? Que fera l'OTAN dont les deux pays sont membres ? Aucune réponse n'est à ce jour apportée ; est-elle seulement réfléchie ?

Avec la pandémie du coronavirus qui se répand aussi en Turquie, les autorités turques ont décidé, le 27 mars, de disperser 5 800 migrants retenus le long de la frontière en les plaçant en quarantaine dans des camps ouverts dans 9 provinces. Il en reste entre 2 000 et 4 600 selon diverses sources qui demeurent dans des conditions sanitaires déplorables. Combien seront ou sont atteints par le Covid19 ? Personne n'est à même de le dire aujourd'hui.

Sur l'île de Lesbos où se trouve un camp de 22 000 réfugiés dont les dossiers sont en cours d'instruction, l'arrivée d'un navire de migrants à accosté sous les hués et les insultes d'une foule pourtant jusqu'à présent plutôt bien disposée vis-à-vis des réfugiés, en tout cas, ne les prenant pas à partie. Les choses changent. Sous la pression de l'extrême droite venue en force sur l'île, la xénophobie prend des proportions inquiétantes allant jusqu'à l'agression ; un camp a été brûlé récemment. Cela est une autre conséquence de l'action du président turque : le renforcement d'Aube dorée, mouvement néo-nazi qui met en pratique sa haine des autres et renforce sa présence et donc son audience auprès de populations exaspérées par une situation qui dure depuis...2015 et dont elle ne voit pas l'issue !

L'Union européenne, au premier rang desquels ses pays membres, a sa part de responsabilité dans la situation que nous connaissons. A-t-on tiré les leçons de la crise de 2015 ? Non. Avons-nous mis en place des dispositifs efficaces pour soulager les pays d'entrée et éviter de maintenir des populations fragiles hébergées dans des conditions innommables ? Non. Avons-nous avancé vers une politique commune d'asile et d'accueil cohérente engageant tous les pays de l'Union ? Non. A-t-on anticipé, au-delà des migrations découlant de la guerre, de l'insécurité, de la faim, etc., celles climatiques qui se profilent ? Non, non et non. L'égoïsme des États et l'impuissance de l'Union sont une calamité que la pandémie n'arrange pas.

Une mesure d'urgence est de se préparer à recevoir 3 millions de migrants à court terme. Ce scénario n'est pas utopique. Quelle que soit l'évolution du conflit en Syrie, il ne faut pas non plus occulter la guerre que conduit la Turquie envers les Kurdes ; il ne faut pas occulter la dureté du régime iranien qui va pousser à l'exil nombre de sa population ; il ne faut pas occulter la situation de l'Afghanistan après l'accord passé entre les Américains et les talibans qui va renforcer la guerre interne et augmenter le nombre de réfugiés fuyant un régime islamiste radical. Combien d'autres raisons pourrait-on encore développer pour souligner tous les travers d'un monde qui, aux portes de l'Europe, devient explosif.

Dans une lettre adressée au Président de la République, je joignais des tableaux proposant des répartitions de migrants en tenant compte de la démographie des 27 corrigées par la richesse de chacun. Aucun pays, hors le Danemark avec 1,05%, n'atteint 1% de sa population. Dans ce décompte, la France, sur la base de 3 millions de migrants, en aurait 609 000 à accueillir, c'est-à-dire 0,91% de sa population. Allant plus loin dans l'étude de cette répartition, selon les mêmes critères – population/PIB-, je montrais qu'une région comme Auvergne-Rhône-Alpes avec 8 millions d'habitants n'aurait que 75 000 migrants à accueillir. Qui peut raisonnablement dire qu'un tel accueil est impossible ? Que ferons-nous lors des migrations climatiques lorsque ce sont 10 à 13 millions de réfugiés qui se présenteront à nos portes ?

Il est temps que l'on prenne à cœur ce sujet et que l'on avance des solutions sérieuses, ambitieuses et dignes d'un bloc de pays qui place l'humanisme au premier rang de ses valeurs. Et que l'on ne vienne pas arguer que la pandémie et la crise économique qui suivront empêcheraient toute action concertée à court terme. L'urgence sanitaire et l'urgence migratoire sont à placer sur un même plan ! Le refuser serait un crime.

Il nous faut donc trouver des solutions. Aucun pays ne peut se targuer d'avoir mieux fait que d'autres ; Aucun pays ne peut prétendre faire mieux que les autres. Aucun pays ne trouvera seul des solutions. Comme pour la pandémie, c'est tous ensemble que l'on avancera ou que l'on... disparaîtra !

La question migratoire ne peut donc pas rester nationale. Il faut qu'elle soit une compétence déléguée à l'Union. Il faut que les solutions soient communes et s'appliquent aux 27 sans exception. Et si certains refusent la loi commune, alors ils devront en tirer les conséquences et, comme les Britanniques, se retirer de l'Union. Mais si une solution européenne est nécessaire et urgente, la question des migrations, notamment climatiques, intéresse le monde entier. Les Nations-Unies ont donc leur pierre à apporter à la prise en compte de ce phénomène. Le problème de cette organisation est qu'elle n'est plus adaptée à un monde où les nations ne sont plus la base de l'organisation du monde. Le conseil de sécurité hérité des affres de la seconde guerre mondiale est un frein au changement ; il n'empêche même plus la guerre puisque ce sont certains de ses membres qui la font.

Alors il faudra changer cette organisation obsolète. Mais rien ne peut s'envisager tant que l'Union ne sera pas devenue une puissance d'équilibre dans le monde. Le temps est venu d'avancer vers une entité politique réelle où seront répartis intelligemment les pouvoirs, les responsabilités, l'autorité. Bien sûr, en cela la solution fédérale paraît la plus sensée. Encore faut-il la définir précisément. Des exemples existent, il faut les considérer. Cependant, le fédéralisme européen est à inventer. Il ne peut ressembler à aucun autre. Et il faudra toujours bâtir en s'appuyant sur la devise de l'Union : « Unis dans la diversité », nos vieux pays ne sauraient disparaître, ni les peuples devenir un dans une entité au sein de laquelle ils ne se reconnaîtraient pas. Créer une puissance politique oui, mais pas sans la perspective d'un monde meilleur, d'abord pour les citoyens ; il faut créer l'envie.

Le dossier migratoire, la crise sanitaire, la crise économique devraient conduire à plus de solidarité, à plus de partage, à plus d'espoir. Rien ne peut se dissocier et les réponses à apporter sont urgentes, aucune n'étant plus prioritaire que d'autres. Peut-être est-il venu le temps de la révolution pour les Européens ! Encore faut-il qu'ils sortent de leur égoïsme et qu'ils sachent se projeter dans le temps et dans l'espace. **Paru le 6 avril 2020**

Immigration, le travail du migrant une nouvelle fois indispensable au fonctionnement de l'Union européenne en période de crise par Chloé Moullec

La fermeture des frontières annoncée à l'aube du confinement a relancé de nombreux débats concernant l'immigration. Ces débats alimentent les discours d'un populisme grandissant en Europe qui considère l'immigration comme l'un des facteurs de la pandémie que nous traversons. Sans renier la possibilité d'une transmission de maladies d'un pays à un autre par les flux de population, ne serait-il pas plus pertinent de maintenir la fermeture des frontières comme procédure d'urgence et mettre l'accent sur une mise en commun internationale des connaissances en matière de santé et de gestion de crise ?

C'est justement vers cette vision que semblent s'orienter les Nations Unies, suivies par l'Union Européenne. Selon les mots du docteur Hans Henri P. Kluge, directeur régional de l'OMS pour l'Europe, « c'est grâce à un partage des connaissances en toute transparence, à un soutien personnalisé sur le terrain, et à une solidarité sans faille que nous vaincrons la COVID-19 ».

Toutefois, la pandémie n'a épargné ni le personnel de santé, ni les employés agricoles, plus que jamais indispensables pour faire face à cette crise. Le recours à une main d'œuvre qualifiée issue de l'immigration pour ces secteurs s'est donc présenté comme l'une des solutions les plus appropriées pour pallier l'absence des employés touchés par la COVID-19.

En Allemagne, on compte 2 300 médecins ou infirmier suspendus de leurs fonctions et 244 cabinets médicaux ont été fermés dans l'État de Bavière. Pour faire face à ce déficit, le pays a recruté des médecins parmi les réfugiés, même en l'absence de licence médicale. Au Royaume Uni, le gouvernement a mis en place une prolongation de visa pour les soignants, ce qui leur assure une sécurité provisoire ainsi qu'un salaire. La France quant à elle, en Seine et Marne, a fait appel aux réfugiés pour exécuter des tâches agricoles. L'Italie se montre également prête à régulariser un grand nombre de migrant pour satisfaire son besoin de main d'œuvre et la Belgique accorde le droit au travail durant toute la procédure d'asile.

Cependant, bien que l'épidémie puisse s'apparenter à une passerelle d'intégration pour les migrants qualifiés dans les domaines de l'agriculture et de la santé, elle reste un fléau pour les nombreux réfugiés confinés dans les foyers de migrants. Dans ces conditions précaires, les distances de sécurité sont d'autant plus complexes à respecter. Par exemple, Le camp de Morias à Lesbos en Grèce qui compte 22 000 réfugiés pour une capacité d'accueil d'environ 3 000 personnes. N'ayant pas accès à des conditions d'hygiène salubres (impossibilité de se laver les mains), ils craignent une propagation éclair du coronavirus à l'intérieur du camp. Une situation anxieuse tant pour les migrants que les organisations et les gouvernements qui ne peuvent encore mesurer l'ampleur des conséquences de cette situation. Le Portugal a tenté de prendre des mesures de régularisation temporaire pour permettre aux réfugiés d'accéder aux soins et au chômage partiel pour les travailleurs.

La crise de la COVID-19 est donc une nouvelle fois le reflet des divergences en matière de politique d'immigration et montre la nécessité de ne pas négliger l'accueil des migrants qui se sont rendus indispensables pour pallier le manque de main d'œuvre. Un rôle déjà attribué au cours de l'histoire

qui montre les limites de la fermeture des frontières. Cependant, tous les réfugiés victimes de persécution dans leur pays d'origine ne peuvent être qualifiés dans les secteurs en demande. Il appartient donc à l'Union Européenne de proroger ses efforts dans l'intégration de tous les migrants confondus afin de mettre en avant les droits humains qui caractérisent son identité.

Migrants : L'OLAF enquête sur FRONTEX par Alain Malégarie

L'Office européen de Lutte Antifraude (OLAF) est l'organisme officiel de l'Union européenne qui enquête sur toute fraude ou corruption dans le fonctionnement interne de l'UE. C'est un organe totalement indépendant des instances exécutives et législatives (Conseil, Commission, Parlement) de l'Union, et plutôt efficace pour traquer les actes répréhensibles. Il l'a prouvé par le passé.

En ce début d'année, il vient d'ouvrir une enquête contre l'agence de surveillance des frontières de l'UE (Frontex), accusée d'avoir illégalement refoulé des migrants aux frontières européennes, plus précisément en Mer Egée, de Grèce vers la Turquie.

L'Affaire a été révélée à partir d'une perquisition menée en décembre 2020 à Varsovie (siège de Frontex) dans les bureaux du directeur de Frontex, le français Fabrice Leggeri et de son directeur de cabinet. Perquisition ne veut pas dire accusation, bien sûr, le principe de présomption d'innocence s'applique, comme dans toute institution démocratique.

L'OLAF soupçonne pour l'instant des actes répréhensifs graves de l'agence Frontex, concernant des manquements présumés de fonctionnaires et autres membres du personnel des institutions européennes suffisamment graves pour déclencher une enquête. Il s'agirait de suspicion de refoulements illégaux de migrants, mais aussi de mauvaise conduite et de harcèlement au sein de Frontex.

Outre les retombées sur la réputation de l'agence elle-même, et de l'Union européenne par ricochet, cette affaire tombe au pire moment, où il y a des tensions dans cette zone entre Grèce et Turquie, et une augmentation locale d'afflux de migrants ; et où Frontex va bénéficier de fonds supplémentaires pour se doter d'un effectif permanent de 10.000 garde-frontières et garde-côtes à l'horizon 2027. L'Agence a d'ailleurs lancé une campagne de recrutement et dévoilé récemment son futur uniforme.

Cette enquête, qui ne fait que commencer, va faire remonter à la surface les nombreuses critiques – croissantes – à l'encontre de Frontex, suite à plusieurs rapports d'ONG, repris par les médias accusant Frontex de pratiquer des traitements indignes envers les migrants.

Déjà en octobre 2020, des médias allemands et autres avaient indiqué que l'Agence était (déjà !) impliquée dans le refoulement illégal de migrants par les garde-côtes grecs. Si l'enquête d'OLAF vient à confirmer ces faits illégaux et contraires aux textes de l'UE, via les Conseils européens, le scandale varejaillir sur les Etats, ou du moins de certains Etats qui avaient couverts, peut-être, de tels agissements. Car les garde-frontières et garde-côtes sont fournis par les Etats ! Et le Conseil d'administration de Frontex comprend des représentants des Etats-membres ainsi que deux représentants de la Commission européenne.

Le journal Der Spiegel a, d'ailleurs, déjà révélé que, parmi les garde-frontières européens, il y avait des policiers fédéraux allemands qui, je cite « arrêtent les bateaux de réfugiés avant qu'ils ne puissent atteindre les îles grecques et les remettent aux garde-côtes grecs, lesquels abandonnent alors les réfugiés en mer et le font régulièrement ».

Il y aurait donc des actions frauduleuses des Etats membres, et aussi entre Etats membres ! La Grèce et l'Allemagne ont signé des dispositifs depuis 2015, mais ont ensuite des pratiques quelque peu différentes. Je ne veux pas ici stigmatiser ces deux Etats, qui ont précisément fait beaucoup, eux, pour les migrants et les réfugiés.

Si eux font cela, on peut imaginer l'attitude d'autres Etats qui depuis des années, font tout pour bloquer, freiner, refouler les migrants. Même par des moyens illégaux et immoraux, carrefouler en mer des barques surchargées qui étaient parvenues à se rapprocher des côtes grecques, leur fait à nouveau prendre un risque majeur pour leur vie en mer. Et ce en toute connaissance de cause. Donc en toute impunité. Et cela, en démocratie, c'est juridiquement répréhensible. Pénalement même.

Heureusement, le Parlement européen s'est saisi de cette question, via plusieurs groupes politiques, demandant d'ouvrir une enquête. Après avoir auditionné le directeur de Frontex en décembre, les eurodéputés ont jugé qu'il « n'avait pas répondu aux questions relatives à l'implication de l'agence dans le refoulement aux frontières extérieures de l'UE visant à empêcher les demandeurs d'asiles d'entrer dans l'Union européenne », ce qui est contraire au droit international, à la Convention de Genève de 1951 et au droit communautaire.

En conséquence, ils réclament la démission du directeur de l'agence Frontex, lequel pour l'instant a refusé.

Avant, les réactions du Parlement européen étaient négligeables. Aujourd'hui, le pouvoir du Parlement s'affirme, justement sur des cas graves comme celui-ci. Il ne risque pas de « lâcher ». Il a quelques moyens : audition, dénonciation, pression, liens avec les médias... Il ajustera ensuite sa position en fonction des décisions que prendra l'OLAF dans son rapport sur cette affaire.

Décidément, on ne sort pas de cet épineux dossier « migrants » : entre les Etats qui ne jouent pas le jeu de la solidarité et du moindre humanisme, et qui ne pensent qu'à refouler des gens en péril, pour des raisons électoralistes, entre les manœuvres pour « fourguer le fardeau » comme ils disent, à la Turquie pour qu'elle les garde moyennant quelques milliards d'euros ; sans parler des camps de rétention indignes d'une UE qui milite pour les droits de l'Homme, dans l'indifférence coupable de la plupart des Européens.

Voilà à présent que l'organisme qui est en première ligne, Frontex, se serait comporté inhumainement et aurait couvert et/ou participé aux infractions des textes européens. C'est un coup dur pour la bonne réputation qu'a l'UE, en général, pour le fonctionnement démocratique de ses institutions et le respect des droits de l'Homme, voir par exemple ses actions, certes timides, contre la Pologne et la Hongrie pour leurs dérives.

C'est encore un révélateur que la question migratoire reste une problématique qui ne grandit pas la plupart des Etats membres, ayant des comportements odieux et cyniques, a minima dissuasifs, mais hélas très dangereux, parfois, pour la vie humaine. Plus que jamais, il faut rappeler que les migrants ne sont pas des « Problèmes ». Ils sont des victimes.

Et l'enquête de l'OLAF, si ses soupçons sont avérés, jettera un nouveau pavé dans la mare – glauque – du dossier migratoire géré inhumainement par des Etats coupables et égoïstes. paru le 1^{er} février 2021

Migrants : le naufrage européen, par Alain Malégarie

La question migratoire est une épée de Damoclès permanente pour l'Union européenne. Encore et toujours. On n'en sort pas, de l'hypocrisie, de l'indifférence, du manque de solidarité, du cynisme même à l'égard d'êtres humains qui continuent de voir dans l'Union un eldorado, une terre d'asile providentielle qui les sauvera de la misère, des atteintes à la démocratie et aux droits de l'Homme les plus élémentaires.

Les flux migratoires n'ont cessé de reculer spectaculairement depuis le « pic » de 2015 (1 300.000 migrants en UE), en raison de politiques actives auprès des pays d'origine pour refouler ou « contenir » leurs ressortissants à coup d'accords bilatéraux et de financements conséquents. Très

efficace...Les chiffres sont très éloquentes : 1,3 million de migrants en 2015 ; 390 000 en 2016 ; 188 000 en 2017 ; 148 000 en 2018 ; 144 000 en 2019 ; 99 000 en 2020 et 38 000 de janvier à fin mai.

Et ces 38 000 arrivées se répartissent essentiellement sur cinq pays : Espagne : 18 000 ; Italie 14 000, Chypre 2 800, Grèce 1 900 et Malte 150. C'est dire à quel point les autres Etats en reçoivent peu ! Et un pays comme la France se plaint toujours d'être submergé ?!

Néanmoins, toute l'Europe achète sa tranquillité et s'emploie à « rassurer » ses opinions publiques, en privilégiant les refoulements, aussi illégaux que dangereux, voire mortels. Comme elle le fait ostensiblement avec la Turquie qui nous « garde » 2 à 3 millions de réfugiés sur son territoire contre un chèque de 3 milliards €. La bonne conscience a un coût... En outre, c'est, dans ce cas d'espèce, un aveu de faiblesse de l'UE qui, du coup, doit mettre en sourdine ses réprimandes à l'égard du gouvernement d'Erdogan pour ses dérives croissantes sur l'Etat de droit dans son pays.

L'UE a même droit à un chantage éhonté et rendu public par le dictateur turc, du genre : « si vous m'embêtez avec vos droits de l'Homme, je vous renvoie tous mes réfugiés » ! Et le pire, c'est que cela marche ! L'UE peut même se faire humilier (épisode lamentable du « Sofagate » à Istanbul..).

Mais voilà que depuis le début de cette année et particulièrement depuis mars, à cause du recul pandémique et des réouvertures des frontières, il y a un petit afflux de migrants en Méditerranée. Et qui dit afflux de migrants, dit augmentation malheureusement de noyades, les passeurs restant des criminels en utilisant toujours des embarcations précaires et beaucoup trop chargées. Au moins 600 morts noyés en Méditerranée depuis le début de l'année (et 685 morts en tout en UE). 37 morts repêchés le 16 avril au large de la Tunisie ; 130 morts le 22 avril au large de la Libye. Et ainsi de suite, dans une indifférence quasi générale des Etats membres de l'UE. Indigne de nos valeurs européennes. Seules les associations de sauvetage et les ONG égrènent au quotidien cette comptabilité morbide et dénoncent régulièrement la stratégie mortifère de l'UE et de l'Agence Frontex dans les drames de ce printemps.

L'attitude des gouvernants des Etats membres est affligeante. Lors du week-end du 9 mai, date symbolique pour tout Européen convaincu, il est arrivé plus de 2 000 (2 128 pour être précis) personnes sur l'île de Lampedusa, au sud de l'Italie.

Face à la multiplication des naufrages en Méditerranée, la Commissaire européenne aux Affaires intérieures, Ylva Johansson, a exhorté les pays européens à faire preuve de solidarité. Comme tous les Commissaires chargés du dossier, depuis des années. Mais les dirigeants des Etats restent sourds et égoïstes. Donc inertes, sauf pour négocier le plus de retours possibles... Alors que le centre d'accueil de cette île (et d'autres...) est saturé. Alors que les autorités judiciaires siciliennes ont empêché le navire de sauvetage Sea-Watch 4 d'une ONG allemande d'intervenir en mer pour porter secours aux migrants. On en est là !

Depuis le début de l'année 2015, 530 000 migrants sont arrivés sur les côtes de l'Italie, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OMI). Les arrivants sont essentiellement des Africains, mais aussi de nombreux Asiatiques, Pakistanais et Syriens, débarquant des plages libyennes.

La presse italienne déplore cette indifférence des autres pays européens, car les dirigeants ne veulent toujours pas partager le « fardeau », se contentant de « bla-bla » de soutien hypocrite et sans suite. L'Italie reste livrée à elle-même. Ce qui avait permis d'ailleurs à Mattéo Salvini, leader de la Lega, ce parti d'extrême-droite, d'arriver au pouvoir.

Afflux de migrants à Lampedusa ; surpopulation dans les camps d'accueil. Et voici à présent une crise diplomatique grave entre le Maroc et l'Espagne avec l'afflux de 8 000 (jeunes) migrants à Ceuta, enclave sous souveraineté espagnole au nord du Maroc. Au départ, il s'agissait d'une brouille entre les deux Etats : l'Espagne a reçu et soigné le chef du Polisario (Sahara occidental occupé par le Maroc depuis 1976), ce qui a suscité la colère (et vengeance ?) des autorités marocaines. L'Espagne fait valoir en effet que les gendarmes marocains auraient « laissé passer » ces ressortissants vers Ceuta, territoire de l'UE, pour qu'ils soient accueillis au nom du droit d'asile.

La moitié de ces 8 000 migrants irréguliers a déjà été refoulée parfois assez brutalement par la Guardia Civil vers le Maroc. Car il faut savoir que l'UE est en négociation avec le Maroc depuis 2015 pour qu'il « garde » ses ressortissants qui tentent de rejoindre l'UE irrégulièrement, avec en contrepartie une aide financière pour les relocaliser (3,5 milliards €, soit une somme équivalente à ce que l'on donne à la Turquie pour les mêmes objectifs). Autre contrepartie : si cet accord aboutit, l'UE acceptera plus de citoyens marocains réguliers, mais plutôt ciblés sur des étudiants diplômés. Car l'UE aura, de toute façon, de plus en plus besoin de main-d'œuvre hautement qualifiée, compte tenu de son inéluctable déclin démographique.

Ces flux migratoires, bien que modestes, créent, dans les populations, des angoisses, des polémiques, des sentiments anti-européens, et même parfois, en ces temps pandémiques, une peur de nouvelles contagions (!). Ira-t-on jusqu'à mettre le coronavirus sur le dos des migrants ? Réactions ou ressentis souvent irrationnels et entretenus par des partis politiques extrémistes qui parlent constamment « d'invasion », malgré des chiffres, finalement, très modestes voire dérisoires, rapportés aux chiffres de la population des Etats membres. A l'échelle européenne comme mondiale, les flux représentent environ 0,005 % des populations de chaque pays, ils peuvent donc « digérer » cela sans problème, il me semble. D'autant que de nombreux pays ont même, déjà, grand besoin de main d'œuvre. Mais le « ressenti » dans les opinions publiques est tout autre et fait des ravages...L'irrationnel prend le pas sur le rationnel, et pas que sur ce sujet...

La Commissaire Johansson a, à nouveau, plaidé pour la solidarité entre les Etats et pour répartir équitablement entre tous les Etats membres les relocalisations des migrants, lors d'une conférence de presse tenue avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR, Filippo Grandi), étant sur la même longueur d'onde, naturellement.

Malgré des négociations et quelques accords laborieux ces dernières années, on tourne en rond. Et pourtant, la Commission européenne a proposé, en septembre 2020, un pacte sur la migration et l'asile, pour réformer le système actuel qui divise encore trop les Etats-membres. Il y a une certaine convergence entre les Etats membres, mais pas encore un consensus. Les Etats se mobilisent surtout pour sceller des accords bilatéraux avec quelques pays d'origine afin de renvoyer les migrants chez eux, quitte à financer sur place des camps de réfugiés souvent sordides...

Et l'Italie, elle, lâchée par tous, attend toujours un (vrai) Pacte européen solidaire sur l'immigration et l'asile. Elle demande d'activer d'ici cet été un mécanisme temporaire de solidarité entre les Etats européens destiné à la relocalisation des personnes sauvées en mer. Mario Draghi, président du Conseil, veut restaurer les accords de Malte pour la réintégration volontaire des demandeurs d'asile en Europe. Il veut aussi signer des accords bilatéraux avec la Libye et la Tunisie. Il réclame encore un soutien concret de la Commission européenne. Mais il ne peut « forcer » ses collègues et voisins à faire preuve d'humanisme et de solidarité. Pourtant, le fait de ne pas avoir aidé l'Italie avait favorisé l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir dans ce pays...Aucun dirigeant européen n'en a tiré les leçons...C'est le « chacun pour soi ». Le problème-clé perdure. Chacun mise sur les retours volontaires ou monnayés. Chaque dirigeant « craint » les migrations, car les citoyens les craignent.

C'est stupide et inhumain. Comme le dit justement Hervé Le Bras, la ruée migratoire vers l'Europe « c'est un grand fantasme ». Mais nos dirigeants européens ne développent pas cette réalité, ne font pas d'efforts pour l'expliquer à leurs électeurs. Ils préfèrent aller dans le sens du « ressenti » de leurs électeurs. C'est à la fois lâche et pitoyable. Et dangereux aussi, en ces temps submergés de Fake news et de complotisme.

Mais les grosses associations humanitaires commencent à s'organiser pour la riposte sur un plan judiciaire. De puissantes ONG commencent ou s'apprêtent à traîner les dirigeants européens en justice pour « non-assistance à personne en danger ayant entraîné des noyades ». C'est déjà le cas pour un ancien dirigeant, Matteo Salvini, l'ancien ministre de l'Intérieur italien, qui sera jugé en septembre 2021 pour avoir bloqué en mer, en 2019, des migrants naufragés. Ce sera un test, qui pourrait faire jurisprudence. Ces comportements seront jugés selon le principe de la non-assistance à personne en danger, avec risque mortel avéré, ce qui relève du pénal...

Cette jurisprudence pourrait concerner tous les dirigeants autour de la Méditerranée qui, en refusant d'accueillir des barques surchargées et fragiles, et en les faisant rejeter à la mer, pourraient être accusés d'assassinat, a minima d'homicides involontaires. L'impunité n'est jamais définitive... Et la peur va peut-être changer de camp, car une condamnation au pénal ruinerait une carrière politique...

Une grosse ONG de juristes (Front-Lex) vient de déposer deux recours devant la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), au nom de deux migrants naufragés pour refoulement et non-respect des droits de l'Homme. Avec de bonne chance de gagner, le refoulement étant illégal, selon le règlement de Dublin. Il s'agit, encore une fois, de sauver des vies humaines, pas de les noyer. Selon ce règlement, ils ne peuvent être refoulés sans avoir pu déposer une demande d'asile dans l'Etat de l'UE où ils sont arrivés.

Frontex est visée aussi. Jamais une action en justice contre Frontex n'avait été intentée. Certes, l'OLAF (Office européen de lutte anti-fraude) avait, dès janvier, ouvert une enquête sur Frontex et des eurodéputés avaient mis en cause sa gouvernance suite à des vidéos de 2020 montrant clairement des garde-côtes grecs et des agents de Frontex coupant la route d'embarcations de migrants pour les refouler vers la Turquie... Et ces méthodes se multiplient. Car les ONG ont recensé 12 600 personnes refoulées au cours de 900 opérations distinctes. Le journal britannique The Guardian a fait une enquête méthodique chiffrant à 40 000 le nombre de migrants refoulés en mer, dont 2 000 auraient péri (en mer, on utilise le terme effroyablement hypocrite de « disparus »).

Outre la nécessaire mobilisation des ONG, un tribunal italien à Rome a eu le courage de reconnaître 700 refoulements de migrants de l'Italie vers la Slovénie.

Il est reproché par ailleurs à l'Italie d'en avoir refoulé d'autres vers la Croatie, laquelle les expulse vers la Bosnie-Herzégovine (non membre de l'UE). Chacun refoule « ses » migrants au voisin. Indigne et indécent en rapport au nombre global de migrants.

Le Danemark a fait pire, en contournant les règles européennes en nouant un accord très récemment avec le Rwanda pour y envoyer des réfugiés, le temps que leur demande d'asile soit étudiée. Là, on croit rêver, devant une telle aberration, toujours indigne sur le plan humain, mais dont on comprend qu'un Etat ne recule devant aucun stratagème pour arriver à ses fins, à savoir décourager les migrants d'arriver au Danemark... Tous les moyens sont bons, même les plus grotesques. C'est encore le Danemark, qui a bien voulu, en 2015, accueillir des migrants mineurs isolés. Ils ont été pris en charge, envoyés au lycée, jusqu'au terme de leur scolarité et ont passé (et

souvent réussi) le bac. Mais comme ils étaient désormais majeurs, le gouvernement leur a accordé un délai de six mois maximums pour trouver un emploi, sinon, ils étaient expulsés. Alors qu'ils ont fait des années de lycée, sont bien intégrés, parlent couramment la langue, etc. Ubuesque ! Autant absurde qu'indigne, car ce pays a investi durant des années dans la formation et l'intégration de ces adolescents, pourquoi alors les refouler une fois adulte ?

Ce qui est nouveau, et prometteur, c'est que grâce à la mobilisation du Parlement européen et des ONG qui communiquent sur ces drames dans les médias, la presse nationale ou régionale commence à s'emparer régulièrement du sujet. En quelques semaines, j'ai pu lire des articles de fond sur ces actions criminelles dans *Courier international*, *Le Monde*, *Le Figaro*, *Ouest France*, *La Croix*.

Ce serait bien que les campagnes électorales dans chaque pays traitent aussi le sujet et dénoncent les responsabilités des dirigeants ou des institutions, en sus des passeurs, également criminels.

Il était temps que le mouvement s'enclenche. L'impunité des dirigeants ou des structures sera de plus en plus traquée, avec un soutien de poids, le Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'Homme, qui pointe, preuves à l'appui, dans un rapport publié fin mai la responsabilité des Etats membres de l'UE et de la Libye dans la mort de centaines de migrants en mer Méditerranée. Le rapport, dont le titre parle de « Mépris fatal » est clair : dans tous ces drames, « il n'y a pas de fatalité, ni d'anomalie tragique, ce ne sont pas des accidents ». Ou encore : « Ces morts sont la conséquence de décisions politiques et de pratiques concrètes des Etats membres, des autorités libyennes, des institutions de l'UE et d'autres acteurs ».

Il dénonce les refoulements criminels à la mer mais aussi « toutes les entraves infligées aux acteurs humanitaires qui tentent de récupérer des gens encore vivants dans l'eau ». Il s'agit bien d'assassinats, directs ou indirects. Et de mensonges des chefs d'Etat et de gouvernement qui ne ciblent ou stigmatisent que les filières de passeurs et leurs embarcations déplorables. Cela est vrai aussi, bien sûr, mais ce ne sont pas les passeurs qui rejettent à l'eau les naufragés.

Le rapport constate aussi que les Etats-membres ferment les yeux également devant les maltraitances inouïes infligées aux migrants qui débarquent en Libye (pays dans le chaos), sont placés en centres de détention sordides et maltraités. Ces mêmes Etats refusent souvent aux bateaux d'ONG d'accoster (Malte, Libye), et aucun autre Etat ne se propose de prendre le relais...

Antonio Costa, Premier ministre du Portugal, a bien tenté, au sommet de Porto début mai, de remobiliser les Etats membres en proposant un principe « de solidarité obligatoire flexible » (chaque mot compte, même si là on frôle l'oxymore !) qui permettrait aux Etats de soutenir de différentes manières les Etats les plus concernés, comme l'Italie, l'Espagne, la Grèce.

Il reste à espérer que la Conférence sur l'avenir de l'Europe, avec la participation des citoyens et des ONG, saisira ce sujet majeur sur le plan humain, et saura démontrer que notre Union peut et doit prendre des solutions rapides et efficaces pour honorer pleinement les valeurs qu'elle porte dans la Charte des droits fondamentaux, notamment les droits de l'Homme, la dignité et la solidarité.

Notre Europe s'est construite sur ces valeurs, enviées par beaucoup de pays dans le monde, elle ne peut pas se renier à ce point. Les migrants ne sont pas un problème, ils sont les victimes.

Paru le 7 juin 2021